



## L'actualité de la Psychiatrie Publique

Janvier 2022

Nous revenons dans cette lettre sur les « assises de la psychiatrie » qui se sont déroulés le 27 et 28 septembre 2021.

Par-delà les réserves que nous avons manifesté à ce moment là concernant le « show » et ses implicites politiques, nous avons entendu un discours du président de la république, Emmanuel Macron, certes forcément insuffisant en ce qui concerne les moyens alloués mais très intéressant par rapport à la reconnaissance des nombreux problèmes et difficultés que nous rencontrons.

Notamment la reconnaissance par l'état d'un nombre excessifs de lits fermés (plusieurs dizaines de milliers) sans l'ouverture concomitante de structures alternatives en quantité suffisante.

Suite à ces assises, nous examinerons dans cette lettre, plus particulièrement, le sujet de la nécessaire déstigmatisation des malades mentaux.

Le bureau de l'IDEPP

Dr Marie-Noelle PETIT, Praticien Hospitalier Centre Hospitalier de Montfavet ,  
Avignon CMH

Dr Martine PONS FORIEL , Praticien Hospitalier , Centre Hospitalier Montperrin , Aix  
en Provence CMH

Les assises de la santé mentale et de la psychiatrie se sont déroulées les 27 et 28 septembre 2021 dans les locaux du ministère de la santé à Paris sous le Haut patronage du Président de la république . Elles ont réunies les différents acteurs de la prise en charge avec pour objectif la réalisation d'un état des lieux partagé et de co- construire l'avenir.

Elles ont été qualifiées de "rendez vous" incontournable face aux enjeux de la santé publique dans le contexte de la crise sanitaire actuelle par le ministre des solidarités et de la santé Monsieur Olivier Veran qui s'exprimait en visioconférence pour l'ouverture de ces journées.

La présentation des résultats de la consultation nationale auprès des professionnels et du public avec le Dr Radoine Haoui (Groupe Opérationnel de Psychiatrie ) et le Pf Michel Lejoyeux (Commission Nationale de la Psychiatrie ) a constitué la véritable introduction à cet état des lieux de la santé mentale et de la psychiatrie , résultats commentés par le Pr Bellivier , délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie , Mme Claude Finkelstein (FNAPSY) et Mme Marie-Jeanne Richard (UNAFAM).

Les différentes thématiques portées par de "grands témoins " comme Pr Franck Chauvin , Dr Charles Alezrah, Dr Boris Cyrulnik , Pr Marion Leboyer ont été abordées dans le cadre de tables rondes réunissant professionnels et usagers et concernant notamment le repérage , et la prévention en santé mentale , la destigmatisation et le pair ressource , le secteur , les équipes mobiles , L'accès aux soins en particulier somatiques , les actions en faveur des plus jeunes et la pédopsychiatrie , la recherche et l'innovation , psychiatrie et addictologie , l'autisme , le rétablissement , le développement santé numérique en santé mentale, entre autre.

Des témoignages vidéo de personnes de la société civile ont illustré ces différents sujets, témoignages d'un artiste, d'un élu, d'un sportif de haut niveau mais également de salariés, de membres d'association ainsi que des professionnels de la santé : médecin généraliste, infirmier en pratique avancée.

A l'issue des travaux des assises, des mesures phares ont été annoncées par le président de la république lors de son allocution de clôture :

Facilitation de l'accès au psychologue de ville pour la population, par le remboursement des consultations sous certaines conditions à partir de janvier 2022. Accent sur la prévention, en développant les premiers recours en santé mentale. Développement des structures de soins et de la prise en charge à destination des enfants et des adolescents. Renforcement de la psychiatrie adulte par l'augmentation des effectifs des CMP sur le secteur instauration d'équipes mobiles à destination des personnes âgées. Mise en avant de la formation et de la recherche avec notamment la création de postes d'enseignants chercheurs. Augmentation du nombre d'Infirmiers en Pratiques Avancées. Poursuite de l'investissement pour la rénovation des hôpitaux.

mais plus largement ce sont 30 mesures qui seront déclinées autour des différentes thématiques. Certaines sont déjà engagées, d'autres sous forme de mesures nouvelles ou renforcées avec leur calendrier et leur financement de 1,9 milliards d'euros sur 5 ans.

Pourtant, malgré le symbole de voir un président de la république se déplacer en personne et réaffirmer la notion de secteur, ce qui était très attendu par les professionnels, ceux-ci auraient souhaité des gestes forts concernant le financement et les stratégies concrètes de défense d'un hôpital public sinistré, de même que la mise en avant de certaines thématiques comme les soins sans consentement ou la démographie médicale et l'attractivité.

A l'occasion des assises, une thématique nous paraît importante à souligner, celle concernant la question de la destigmatisation.

Elle a été traitée dans la table ronde Nouvelles souffrances, nouvelles réponses, au cours de laquelle devaient être abordées les actions innovantes et pertinentes en matière d'efficacité et de destigmatisation avec en discours introductif une intervention de Claude Finkelstein, présidente de la Fnapsy sur le thème de la citoyenneté de la personne en situation de handicap psychique. Il est à noter qu'elle fait également l'objet de travaux au sein de la Commission Nationale de Psychiatrie dans le sous groupe Société, éthique, information, épidémiologie.

Elle ouvre une réflexion plurifactorielle : Quel regard portons-nous sur les malades porteurs de troubles psychiques ? Quel regard portons-nous sur les professionnels de la psychiatrie ? Que dire des préjugés laissant à penser que les patients sont dangereux alors qu'ils ont plus souvent victimes qu'auteurs, ces mêmes préjugés ainsi que les risques médicolégaux et les pesanteurs administratives qui pèsent sur la pratique sont-ils étrangers à ce que l'internat de psychiatrie soit actuellement l'un des moins choisis ? et que dire de l'état dans lequel se trouve l'hôpital public psychiatrique.

Alors comment communiquer sur des pathologies et une discipline encore si mal connue ? Au delà des faits divers et de la couverture horrifique médiatique, c'est un véritable travail de pédagogie qui doit s'instaurer au niveau de la société avec en tout premier plan une sensibilisation des journalistes qui peuvent aider à mettre en place une information éclairée auprès de la population.

A l'époque de me too, la stigmatisation et l'exclusion dont sont victimes les malades psychiques n'est plus tolérable. Les amalgames entre troubles psychiatriques et terrorisme en sont un exemple criant, de même que le débat sur l'irresponsabilité pénale qui vient d'éclore, les malades mentaux doivent avoir le droit de continuer à être soignés et non jugés quand leur discernement est aboli.

Les assises ont eu le mérite de permettre une communication autour de la santé mentale et de la psychiatrie mais il est plus que jamais nécessaire que l'on puisse aborder cette discipline en faisant table rase des clichés :

- les patients sont plus souvent victimes qu'auteurs d'agressivité,
- loin de l'enfermement, la majorité des personnes sont suivies en ambulatoire,
- les personnes atteintes de pathologies psychiatriques sont des citoyens à part entière, porteurs pour certains d'une pathologie chronique entraînant un handicap et nécessitant un abord plurifactoriel dans une dimension de soins et de réhabilitation psychosociale
- Les soins qui leur sont dispensés nécessitent des professionnels expérimentés, en nombre suffisant, exerçant dans des locaux décents

Au delà de la temporalité ponctuelle des assises, c'est la prise de conscience au plus haut niveau qu'il faut donner à nos hôpitaux des moyens en personnel car le soin relationnel est le principal moyen du traitement, qu'il faut doter l'hôpital de lits en nombre suffisant, dans des locaux rénovés, tout en maintenant le dispositif sectoriel de soin ambulatoire, socle de notre pratique.

C'est donc un réel travail de réhabilitation et de changement sociétal profond et au long court qui doit s'amorcer au profit des usagers et de la profession

Tant qu'il n'y aura pas d'évolution de nos mentalités, la prévention et l'accès aux soins resteront difficiles, les patients souffriront d'exclusion et de stigmatisation et la psychiatrie restera le parent pauvre de la médecine.

Pourtant les pathologies psychiatriques touchent environ 27 % de la population française et 45 millions de personnes à travers le monde ... .

## Notre mobilisation reste entière

La publication des décrets portant réforme des statuts et des conditions d'exercice des personnels médicaux en établissement public de santé, à savoir :

- un Décret créant un statut unique de praticien hospitalier (PH) rénové, par fusion des statuts de PH temps plein et de praticien des hôpitaux à temps partiel ;
- un Décret créant un statut unique de praticien contractuel, se substituant aux trois statuts actuels de praticien attaché, praticien contractuel et praticien clinicien ;
- un Décret portant dispositions communes aux personnels médicaux et créant de nouvelles règles : reconnaissance des valences non cliniques, création d'un entretien professionnel annuel avec le chef de service, simplification des possibilités d'exercice mixte ville-hôpital, clause de non-concurrence en cas de démission ou départ de l'hôpital ou en cas d'exercice mixte ;
- un Décret permettant d'assouplir certaines conditions d'exercice d'une activité libérale au sein des établissements publics de santé.

Prévue début janvier, la publication est retardée à la fin janvier, début février. Notre mobilisation reste entière.

Concernant le statut des praticiens :

Pour les PH titulaires : Nous avons été favorables à la fusion des statuts de PHTP et des PHT partiel et à la création d'un statut unique de Praticien Hospitalier. Cependant si la modulation possible de la quotité de temps de travail, entre 50 et 100%, apporte plus de souplesse nous avons exprimé à plusieurs reprises notre désaccord sur les modalités de modification de cette quotité qui pourra être conditionnée aux besoins du projet médical : c'est extrêmement dangereux ! Il s'agit là d'une précarisation du statut de PH, en totale contradiction avec la volonté affichée de favoriser l'attractivité.

Selon la fiche de la DGOS :

La quotité d'exercice du PH sera comprise entre 50% et 100%.

Les changements de quotités de temps de travail doivent s'inscrire dans une gestion prévisionnelle et être discutés de manière privilégiée lors de l'entretien professionnel annuel du praticien avec le chef de service, afin de concilier les enjeux d'organisation des activités et des équipes médicales avec la souplesse du statut unique de PH, qui vise à mieux répondre aux aspirations et aux projets individuels des praticiens.

Également à mettre en regard de cette réforme du statut de PH, l'aspect disciplinaire :

Les fonctions de police du directeur lui permettent actuellement de suspendre sans contrôle un praticien : il faut rééquilibrer cela en local par un avis de la CME et en régional en renforçant le rôle des CRP (Commissions Régionales Paritaires) par la création d'une « cellule » d'urgence pour gérer ces cas difficiles sans délai et ne pas laisser l'arbitraire directorial s'exercer localement. D'un point de vue plus général, le lien avec la conciliation régionale voire nationale doit être renforcé et il faut mieux garantir le débat contradictoire et la défense du praticien pour les sanctions de premier niveau.

Bien sûr reste encore à diminuer la durée de la carrière qui est aujourd'hui trop longue d'au moins 4 ans avec le passif de la suppression des premiers échelons dont les praticiens en exercice n'ont pas bénéficié, et à prendre en compte la 5ème plage de travail et à revaloriser les gardes, nos demandes depuis de nombreuses années, éléments importants dans l'attractivité.

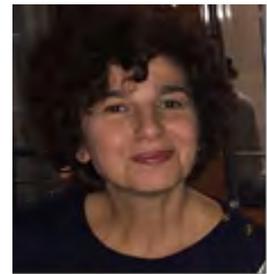
Comme nous le rappelons régulièrement, notre action coûte cher en terme logistique (mails, fichiers, tracts, médiatisation de nos actions). C'est pourquoi, nous vous demandons, de payer votre cotisation à l'IDEPP, le plus rapidement possible.

Bien Amicalement,

Dr Norbert SKURNIK  
Vice-président assurant l'intérim



Dr Annie MSELLATI  
Trésorière



---

### **BULLEIN DE COTISATION 2022**

**NOM :**

**Prénom :**

**Tél :**

**Adresse Postale :**

**Adresse électronique :**

- 120 € pour PH temps plein
- 30 € pour médecins honoraires
- 60 € pour PH temps partiel et assistants
- 200 € (ou plus) pour cotisation de soutien
- 50 € pour vacataires et internes

***Chèque à libeller à l'ordre de l'IDEPP et à retourner à la trésorière***

Docteur Annie MSELLATI

Site Maison Blanche – Bichat, 4, avenue de la porte de Saint Ouen –  
75018 Paris